

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**RAPPORT D'EVALUATION EXTERNE DE LA LICENCE
PROFESSIONNELLE EN SCIENCES MEDICALES
SPECIALITE PUERICULTURE DE
L'INSTITUT DE PEDIATRIE SOCIALE DE
L'UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR (UCAD)**

L'équipe d'évaluation :

- Mme Ndèye Ramatoulaye Diagne GUEYE, Professeur titulaire (UIDT), Présidente ;
- Mme Mariam SYLLA, Professeur Titulaire, Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako (USTTB), Membre ;
- M. Ndiogou SECK, Maitre de Conférences Titulaire (UGB), Membre

Signature :

Pour l'Équipe, le Président

Décembre 20225

Table des matières

<i>I. PRESENTATION DU PROGRAMME EVALUE</i>	<i>3</i>
<i>II. AVIS SUR LE RAPPORT D'AUTO-EVALUATION</i>	<i>4</i>
<i>III. DESCRIPTION DE LA VISITE SUR SITE</i>	<i>4</i>
<i>IV. APPRECIATION DU PROGRAMME AU REGARD DES STANDARDS DE QUALITE DE L'ANAQ-SUP (REFERENTIEL D'EVALUATION DE PROGRAMMES).....</i>	<i>10</i>
<i>V. POINTS FORTS DU PROGRAMME</i>	<i>16</i>
<i>VI. POINTS A AMELIORER DU PROGRAMME</i>	<i>17</i>
<i>VII. APPRECIATIONS GENERALES.....</i>	<i>18</i>
<i>VIII. RECOMMANDATIONS A L'ETABLISSEMENT.....</i>	<i>18</i>
<i>IX. RECOMMANDATIONS A L'ANAQSUP</i>	<i>19</i>
<i>X. PROPOSITION DE DECISION :</i>	<i>19</i>

INTRODUCTION

Créée le 24 Février 1957, l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar a été officiellement inaugurée le 09 Décembre 1959. Elle compte six (06) facultés dont la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-stomatologie (FMPOS), 05 écoles, centre et instituts de formation, celle de la Licence de Puériculture. Dans le cadre d'une politique de valorisation de ses formations, la FMPOS a sollicité l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-SUP) pour évaluer la Licence de Puériculture qui a mis en place un comité de trois (03) experts des Universités du Sénégal et du Mali.

Cette Licence est abritée par l'institut de Pédiatrie sociale (IPS) qui est un Institut d'Université créée depuis le 26 Juin 1964 par le décret n°64. 475 du 26 Juin 1964. Il est placé sous la double tutelle du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique et de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Il relève du point de vue scientifique de la Faculté de Médecine, de Pharmacie et D'Odontostomatologie de l'UCAD. La loi sur les Universités publiques et son décret d'application ont permis de réorganiser le fonctionnement des universités publiques. Conformément aux dispositions de l'article 106 nouveau et 107 nouveau alinéa 2 du décret n°2021- 1500 du 16 Novembre 2021 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'UCAD, l'Institut est administré par un Conseil d'Etablissement. Il est placé sous l'autorité du Directeur de l'IPS conformément au décret 64. 475 du 26 Juin 1964. Le Directeur est nommé par le Recteur pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une fois. Il est assisté d'une Responsable administrative et financière.

I. PRESENTATION DU PROGRAMME EVALUE

La licence professionnelle de Puériculture a été créée par l'arrêté n°450 du 31 Janvier 2018 relatif aux formations de la Faculté de Médecine de Pharmacie et d'Odontostomatologie approuvées par l'Assemblée de l'Université. L'offre de formation est organisée dans le domaine « Sciences médicales » sous la forme de parcours de formation continue sur deux (2) semestres soit une (1) année d'études. La formation est organisée sous forme d'éléments constitutifs (EC). L'enseignement théorique est dispensé en présentiel et en distanciel sous forme de cours magistraux, de séminaires et conférences. L'aspect pratique de l'enseignement est organisé grâce aux stages dans différentes structures hospitalières de la région de Dakar. La formation est sanctionnée par un diplôme après obtention de 60 crédits et est régulièrement mise à jour par le comité chargé du programme.

II. AVIS SUR LE RAPPORT D'AUTO-EVALUATION

Le rapport d'évaluation en date du 22 Septembre 2025, comprend 98 pages y compris les annexes. Il a été rédigé suivant le référentiel d'évaluation des programmes de Médecine et des Sciences de la Santé de l'ANAQ-SUP. Tous les standards ont été renseignés. Le rapport a été élaboré par un comité de pilotage composé de représentants de toutes les composantes : représentants de l'ANAQ-SUP et ceux de l'Institut de Pédiatrie sociale.

Le rapport est globalement complet et aborde toutes les composantes du référentiel d'évaluation. Tous les standards ont été évalués correctement et les réponses sont précises et justifiées. Certains éléments de preuve ne sont pas disponibles, ou ne sont pas insérés au bon endroit ou doivent être actualisés.

III. DESCRIPTION DE LA VISITE SUR SITE

III.1. Structures visitées

- ❖ Institut de Pédiatrie Sociale / Université Cheikh Anta Diop de Dakar
- ❖ Institut de Pédiatrie Sociale de Pikine (Dakar)

III.2. Déroulement de la visite

La visite sur le site de l'IPS de l'UCAD a démarré à 8h 15 mn par une réunion entre les experts mandatés par l'ANAQ-SUP pour évaluer le programme de Licence Professionnelle en Puériculture (LPP). L'objectif de cette réunion qui a duré 20 minutes était de définir la méthodologie à adopter pour le bon déroulement de la visite selon l'agenda proposé par l'ANAQ-SUP et de définir les rôles pour chaque membre du groupe d'experts.

Après une présentation des experts et des participants, la coordonnatrice du groupe d'experts est revenue sur les objectifs de la visite et a présenté l'agenda de la journée.

Ainsi l'agenda qui a été retenu était le suivant :

- ❖ Entretien avec le Directeur de l'IPS et son staff ;
- ❖ Entretien avec le PER ;
- ❖ Entretien avec le PATS ;
- ❖ Visite des locaux de l'IPS de Pikine ;
- ❖ Entretien avec les étudiants du programme ;
- ❖ Restitution orale à la fin de la visite.

III.2.1. Entretien avec le Directeur et son staff

❖ Présentation de l'IPS :

Le Directeur a dans un premier temps présenté l'IPS de Dakar dont la création remonte en 1964. Structure sous double tutelle, UCAD et Ministère de la santé. Il est revenu sur les missions de l'institut, l'organigramme, les différentes formations dispensées et les différentes recherches réalisées ou en cours.

❖ Présentation de la LPP

Le deuxième exposé du Directeur a porté sur la présentation de la formation de la LPP. Ce programme d'Enseignement a été mis en place par l'Institut de pédiatrie sociale de l'UCAD depuis 2014 après validation par l'assemblée de la faculté de médecine, de pharmacie et d'odonto-stomatologie. Il a rappelé les objectifs de la formation et les conditions d'admission. Le personnel enseignant est constitué principalement par le personnel enseignant et de recherche (PER) de la FMPOS et de pédiatres praticiens hospitaliers. Les enseignements théoriques se font en bimodal. Les infrastructures pour les enseignements et le stage sont représentés par les sites de l'IPS de l'UCAD et de Pikine et les services de pédiatrie des hôpitaux de la région de Dakar où officient les enseignants ; les enseignements font l'objet d'une évaluation par les étudiants.

Les évaluations se font sous forme de contrôles continus et d'un examen final. Le taux de réussite est de 100% après la session de rattrapage.

❖ Discussion

A la suite des deux présentations, les discussions ont porté sur un certain nombre de points auxquels le Directeur et son staff ont apporté des réponses.

- **Cadre réglementaire**

Dans le document d'auto-évaluation, les experts ont souligné:

- l'absence de document de projet d'arrêté de la Licence ; cependant l'arrêté rectoral relatif aux formations de la FMOS ;
- l'absence de document de plan stratégique de l'IPS à jour (le plan fourni couvrait la période 2018 -2020) ;
- une faible représentativité des étudiants dans les instances de décision.

Le Directeur prenant la parole a rassuré que le document de projet de création de la Licence était dans le circuit de signature. Concernant le plan stratégique, un nouveau plan était en cours

de rédaction depuis trois mois (03) et celui-ci couvrira la période 2026 – 2030. La faible représentativité des étudiants dans les instances de décision a été résolue avec la mise en place d'un nouvel arrêté les impliquant dans le conseil d'établissement de l'institut.

- **Admission au programme de LPP**

Les experts avaient soulevé un certain nombre de questions : l'absence d'appels à candidatures annuels, l'absence de procès-verbaux des réunions de la commission pédagogique sur la sélection des candidats. Le Directeur est revenu sur le processus de dépôt des dossiers de candidatures qui se fait via le portail admission.ucad.sn pour les étudiants ayant un diplôme de l'UCAD ou d'un EES accrédité et équivalence pour les autres de l'université Cheikh Anta Diop. Ces dossiers sont par la suite transmis au conseil scientifique et pédagogique qui procède à l'évaluation des dossiers et à la sélection des candidats selon une procédure rigoureuse. Les PV de ces réunions ont été mis séance tenante à la disposition des experts.

- ❖ **Enseignement théorique**

Les enseignements théoriques ont fait l'objet de discussions notamment l'arrêté de rémunération des vacataires qui devait prendre en compte la réforme des titres, les retards de paiement des vacations, le suivi de l'effectivité des enseignements en présentiel comme en ligne. L'évaluation des enseignements est effectuée par les apprenants certes mais elle ne concerne pas toutes les unités d'enseignement et ne sont pas disponibles.

Le directeur a apporté quelques réponses à toutes ces interrogations. Concernant la rémunération des vacations, un arrêté signé par le Doyen de la FMPOS a été pris afin de relever le niveau de cette rémunération pour prendre en compte la réforme des titres. Les retards de paiement seraient liés à des difficultés dans le recouvrement des frais d'écologie. Les enseignements en présentiel font l'objet d'un suivi avec l'instauration d'un cahier de textes et ceux en ligne sont suivis par M. Bodian, agent de santé à la retraite qui fait office de Directeur des études. Le Directeur a confirmé les difficultés notées dans l'évaluation des enseignements et précisé qu'avec le conseil pédagogique, un formulaire d'évaluation des enseignements a été mis en ligne pour les faciliter. Sur ce même sujet, le Directeur de la Cellule Interne d'Assurance Qualité de l'UCAD (CIAQ) a pris la parole et a annoncé que des réflexions étaient en cours pour rendre cette évaluation obligatoire.

- ❖ **Organisation des stages**

Dans le rapport d'auto-évaluation, il est mentionné l'importance du stage dans ce programme d'enseignement. A cet effet, il fait l'objet d'une unité d'enseignement crédité. Les lieux de stage

sont les services de pédiatrie des hôpitaux de Dakar et de certains hôpitaux dans les régions. Les experts ont noté un déficit en personnels enseignant pour l'encadrement des stages, l'absence de rapport de stage systématique, l'absence d'un examen pratique devant un jury à la fin du stage pour évaluer les compétences acquises. Ils ont également soulevé le fait que certains apprenants restent dans leur lieu d'exercice pour y effectuer leur stage ce qui pose un problème d'encadrement et de suivi. Le Directeur a insisté sur l'existence d'un carnet de stage et sur le fait que le suivi et l'évaluation des stages étaient sous la responsabilité des pédiatres chefs de service et des tuteurs recrutés par l'IPS. Il a également confirmé que le rapport de stage était obligatoire et que même un modèle de présentation de ce rapport a été partagé avec les étudiants. Il est revenu sur les difficultés qu'ont certains agents à se libérer de leurs services pour effectuer leurs stages à Dakar et que pour y palier, des ateliers de simulation sur mannequin sont organisés au niveau du Centre de simulation du CEA-SAMEF. A la fin de sa prise de parole, le Directeur a souligné avoir pris bonne note de la proposition concernant l'instauration d'un examen de fin de stage.

❖ Assurance qualité

Concernant cet aspect, les experts ont remarqué qu'un seul procès-verbal de la cellule d'assurance qualité a été présenté dans le document d'auto-évaluation. Sur ce point le Directeur de CIAQ de l'UCAD est revenu sur leurs missions : la formation, la sensibilisation et l'accompagnement des facultés et instituts dans leurs processus d'accréditation. Concernant ce programme, un comité de pilotage a été mis en place pour la collecte et l'analyse des données, la rédaction du pré rapport puis du rapport d'auto-évaluation avant sa transmission par les autorités de la CIAQ à l'ANAQ-SUP. Ce processus a fait l'objet de rencontres avec des PV disponibles.

III.2.2. Entretien avec les enseignants

L'entretien avec les enseignants a débuté à 11h30 mn. Le corps enseignant était représenté par Pr Saliou Diouf (ancien Directeur de l'IPS, Pédiatre, Enseignant-chercheur à la retraite), Pr Amadou Lamine Fall (Pédiatre, Enseignant-chercheur FMPOS) et Dr Amadou Sow (Pédiatre, Enseignant-chercheur FMPOS). Le groupe d'experts leur a donné la parole successivement pour recueillir leur appréciation concernant ce programme.

Pr Diouf est revenu sur le contexte de création de cette formation en 2014, notamment les difficultés constatées dans la prise en charge des enfants. Il a insisté sur le retour positif des diplômés dont certains ont eu des promotions à la fin de leur formation au niveau de leur

structure d'origine. Certains alumni ont trouvé des postes dans des ONG ou ont pu accéder à une immigration régulière vers le Canada.

Pr Amadou Lamine Fall a quant à lui apprécié l'enthousiasme des apprenants durant les cours théoriques et la qualité des échanges qui montrent tout l'intérêt que les étudiants portent à cette formation.

Le Dr Amadou Sow est revenu sur cet enthousiasme qu'il a également constaté et surtout mis l'accent sur la flexibilité des horaires en accord avec les étudiants ce qui permet parfois de faire les cours en ligne après les heures de travail. Il a également souligné l'hétérogénéité du niveau des apprenants.

III.2.3. Entretien avec les PATS

L'entretien avec les PATS a démarré à 12H et a duré une heure (1 H) de temps. Chaque responsable était invité à donner son appréciation sur le déroulement de la formation.

M. Bodian est revenu sur la nécessité d'obtenir une autorisation des chefs de service ou supérieur hiérarchique des apprenants pour suivre la formation mais également sur celle de prévoir dans le budget annuel de l'IPS une ligne pour le paiement des honoraires des enseignants afin de palier au retard récurrent constaté dans le paiement des vacances.

Mr Seydou Sarr, responsable de la bibliothèque a rassuré les experts sur l'existence d'une bibliothèque à l'IPS mais également d'une bibliothèque numérique dont les codes d'accès sont partagés avec les étudiants. Aussi pour pallier les difficultés rencontrées par les étudiants pour faire leurs stages pratiques dans les services dédiés, il a proposé l'ajout dans la plateforme de dépôt des dossiers de candidature une rubrique concernant l'autorisation du supérieur hiérarchique.

Mme Mbodj, responsable administrative et financière est revenue sur les difficultés de paiement des honoraires des enseignants liées aux difficultés pour recouvrer les frais d'écologie et l'absence d'un service de scolarité au sein de l'IPS. Elle a également fait état de l'existence de contrats pour certains prestataires qui interviennent dans l'organisation de la licence.

III.2.4. Visite à l'IPS de Pikine

A 15H, le groupe d'experts a été accueilli à l'IPS de Pikine par Dr Diallo, pédiatre, responsable de cette structure en présence du Directeur de l'IPS, du Pr Saliou Diouf et de M. Bodian. L'objectif de cette visite était de rencontrer les étudiants et de visiter les locaux. Pour ne pas

perturber le programme d'enseignement, nous avons démarré par les entretiens avec les étudiants avant de visiter les locaux de l'Institut.

❖ **Entretien avec les étudiants**

Au nombre de huit, les étudiantes étaient divisées en deux groupes de quatre. Chaque groupe a fait l'objet d'un entretien avec le groupe d'experts. La stratégie adoptée était de donner la parole à chaque apprenant pour recueillir son appréciation sur tout le programme (admission, enseignement, stage, évaluations...).

Les étudiantes étaient des sénégalaises, SFE ou des IDE venant d'horizons divers (Dakar, Louga, Fatick, Régions du Sud) et exerçant dans une structure publique.

La majorité a déclaré avoir eu connaissance de cette formation via un groupe « whatsapp » de professionnels de la santé ou par l'intermédiaire de pédiatre chef de service pour celles exerçant dans les services de pédiatrie. Toutes ont déclaré avoir eu l'autorisation de leur supérieur hiérarchique afin de déposer leur candidature et certaines ont même bénéficié d'un accompagnement financier de leur structure (frais d'écologie, prise en charge des frais liés aux déplacements pour les cours et/ ou les stages). Elles ont déclaré avoir été assistées par M. Sarr (responsable de la bibliothèque) pour le dépôt des dossiers de candidature sur la plateforme d'admission de l'UCAD.

Concernant les enseignements, leur appréciation globale était très positive. Les enseignants sont très flexibles sur les horaires des cours en ligne et toutes les étudiantes ont apprécié la qualité des enseignements et des échanges mais également du rôle important que joue M. Bodian dont la disponibilité et l'abord facile leur facilitent énormément la compréhension de certains cours. Sur une échelle de 1 à 10, une des étudiantes a noté Mr Bodian 20/10.

Les étudiantes ont également confirmé l'existence d'une fiche d'évaluation des enseignements disponible en ligne.

Concernant les stages, parmi les huit, les sept venaient hors de Dakar, mais malgré cela, elles effectuent leurs stages dans les sites de stage de Dakar : Hôpital Albert Royer, Hôpital Dalal Jam, Hôpital Abass Ndao.

❖ **Visite des locaux**

A 16H, le groupe a entamé la visite des locaux, guidée par Dr Diallo et le Directeur de l'IPS.

Les salles de cours étaient bien aménagées, le matériel pédagogique était disponible. Un extincteur se trouvait dans chaque salle de cours. Une rampe d'accès est installée à l'entrée de chaque bâtiment.

Les toilettes séparées, hommes et femmes étaient bien entretenues. Les étudiants disposent de dortoirs, d'un réfectoire et d'une cuisine équipée.

La visite a également porté sur le bloc administratif. L'établissement dispose de salles de consultations, d'une salle d'attente et de tri, d'un dépôt de pharmacie, d'une unité de vaccination, d'une salle d'odontologie non encore équipée, d'un laboratoire pour les analyses courantes, d'un Centre de Récupération et d'Éducation Nutritionnelle (CREN) pour la prise en charge des enfants malnutris et d'une école maternelle pour les enfants malnutris et les enfants sains des quartiers environnants.

L'institut abrite en son sein, une maternelle qui accueille des enfants du quartier et ceux ayant été suivis dans le CREN. Cette cohabitation permet une évaluation comparative de la croissance psychomotrice des enfants ayant souffert de malnutrition.

La visite s'est terminée par une visite du verger où poussent légumes, herbes aromatiques...Le centre dispose également d'un poulailler et d'une petite unité de pisciculture. Les produits issus de ces activités sont utilisés pour le fonctionnement du CREN.

Globalement les locaux étaient propres et bien entretenus, adéquats pour l'apprentissage des étudiants de la licence aussi bien ceux qui travaillent dans les structures de santé que ceux qui sont dans les crèches.

IV. APPRECIATION DU PROGRAMME AU REGARD DES STANDARDS DE QUALITE DE L'ANAQ-SUP (REFERENTIEL D'EVALUATION DE PROGRAMMES)

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et missions de l'institution
<i>Standard 1.01: L'institution (établissement de santé) a défini ses missions et objectifs.</i>
Appréciation globale sur le standard : l'IPS est une structure de formation de l'UCAD rattachée à la FMPOS et sous la cotutelle du ministère de la santé et de l'Université de Dakar. (Décret de création de 1964). Les missions et les objectifs sont bien définis dans les documents de l'UCAD, de la FMPOS et de l'IPS. Cependant le plan stratégique est caduc et l'arrêté de création est au stade de draft.

Les sites de Khombole et Pikine offrent des soins à la population et sont également des centres de formation et de recherche opérationnelle mais il n'y a pas de document sur le programme de recherche.

Appréciation globale sur le standard : standard atteint.

Standard 1.02 : L'institution tient compte, dans ses missions, de sa responsabilité sociale, des besoins de la société et de la population en matière de santé, des valeurs fondamentales universelles (intégrité, respect de la personne humaine) et des valeurs de base des systèmes de santé (qualité, équité, pertinence, efficience).

Le programme de la formation prend en compte ces besoins (voir maquette, projet agricole de Khombole et activités de Pikine). De plus, l'IPS offre des soins curatifs, préventifs et promotionnels à la population à travers ses deux centres de santé. En tant que structure de l'UCAD, l'IPS est régie par les différentes chartes d'éthique et de déontologie aussi bien de la FMPOS que de l'UCAD. Le programme de formation intègre également ces aspects. Ces valeurs sont enseignées pendant les stages et aussi prises en compte dans la pratique au niveau des centres de santé de l'IPS.

Appréciation globale sur le standard : le standard est atteint, mais certains éléments de preuve ne sont pas retrouvés.

Champ d'évaluation 2 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études

Standard 2.01 : Le programme d'études est régulièrement dispensé.

La licence professionnelle en puériculture existe depuis 2015 et plus de 100 agents de santé ont été déjà formés. La cible est le personnel paramédical (infirmiers, sage femmes) et médical (médecins généralistes).

Appréciation globale sur le standard : standard atteint.

Standard 2.02 : Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.

Le programme de la licence offre aux diplômés la possibilité d'assurer les soins à l'enfant, de promouvoir la santé de l'enfant et de gérer une structure d'accueil des enfants.

Son contenu est en rapport avec les objectifs qui sont bien précisés dans les différents documents y afférents et élaboré selon les normes du système LMD. La maquette et les syllabi présentent le contenu de la formation.

Appréciation globale sur le standard : standard atteint.

Standard 2.03 : Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

La LPP est une formation professionnelle et les stages sont réalisés dans les structures de santé ce qui crée de facto une collaboration entre la formation et le milieu professionnel. Le contact avec la communauté s'établit à travers les soins offerts aux enfants.

Appréciation globale sur le standard : standard atteint.

Champ d'évaluation 3 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 3.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés et communiqués à toutes les personnes concernées.

L'IPS dispose d'un organigramme et de documents précisant les responsabilités. Cependant la cellule d'assurance qualité doit y être intégrée et des activités menées pour la rendre fonctionnelle.

Appréciation globale sur le standard : standard atteint.

Standard 3.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Les PER sont nommés par décision administrative et participent de façon active à la mise en œuvre du programme. Ils sont également membres des différents comités (cellule interne d'assurance qualité, comité pédagogique, conseil d'établissement, comité de pilotage de l'accréditation, jury de délibération...).

Pour le personnel d'encadrement des stages des contrats de prestation de services sont établis.

Concernant les étudiants, leur avis est demandé sur le contenu de la formation (évaluation de l'enseignement) et sur l'organisation de la formation (participation aux comités).

Appréciation globale sur le standard : standard atteint.

Standard 3.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin de revoir et d'adapter périodiquement l'offre d'études.

La cellule interne d'assurance qualité de l'UCAD accompagne le programme pour l'élaboration du dossier de candidature pour l'accréditation, appuie l'institut pour l'évaluation interne, analyse les données et élabore le rapport d'évaluation. Les résultats des évaluations sont analysés et des mesures correctrices apportées. La cellule sectorielle d'assurance qualité de l'IPS n'est pas très

fonctionnelle. L'évaluation des enseignements est proposée mais pas systématiquement réalisée par les étudiants ; seul un résultat d'évaluation a été fourni.

Appréciation globale sur le standard : standard atteint.

Champ d'évaluation 4 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 4.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

La maquette d'enseignement est bien structurée selon les normes LMD et les UE sont bien programmées. Il y a un coordinateur de l'enseignement qui établit le programme de cours et s'assure de leur effectivité. La programmation est faite de manière cohérente, mais tous les syllabi ne sont pas disponibles.

Appréciation globale sur le standard : standard atteint.

Standard 4.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Les thèmes, contenus et méthodes sont en rapport avec les objectifs de la formation (nutrition, santé mère/enfant, management...). Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sont prises en compte dans l'apprentissage : enseignement à distance (Teams, Zoom...), apprentissage par simulation...L'évaluation de l'enseignement se fait par des évaluations intermédiaires et semestrielles.

Les résultats sont communiqués par courriel aux étudiants.

Appréciation globale sur le standard : standard atteint.

Standard 4.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont règlementées et publiées.

Les conditions d'obtention de diplômes et autres documents sont définis par les textes en vigueur (charte examen et manuel de procédures de l'UCAD, guide de l'étudiant).

Appréciation globale sur le standard : standard atteint.

Standard 4.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants

L'organisation de l'enseignement et le suivi des étudiants permettent de maintenir des taux de réussite de 100%. Les procès-verbaux de délibération sont établis et archivés.

Appréciation globale sur le standard : standard atteint.

Champ d'évaluation 5 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 5.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue pédagogique et didactique, et aussi qualifié scientifiquement.

La formation est dispensée par du PER qualifié et permanent de l'UCAD, dont la majorité est évaluée selon les critères du CAMES. Les enseignements sont sporadiquement évalués par les étudiants et les mesures correctrices appliquées par la cellule sectorielle d'assurance qualité (CIAQ) et le comité pédagogique (CP).

Appréciation globale sur le standard : standard atteint.

Standard 5.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

La répartition du temps est définie par un arrêté du Doyen. Il n'y a pas de contrat avec les PER ni de cahier de charges. Des contrats de prestations de services sont établis avec certains moniteurs de stage.

Appréciation globale sur le standard : standard atteint.

Standard 5.03 : La mobilité du PER est possible

Le PER est composé d'enseignants de différents grades de l'UCAD. Aussi, dans le cadre des différentes conventions de l'UCAD peut faire appel à des enseignants d'institutions étrangères.

Appréciation globale sur le standard : standard atteint.

Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e)s
<i>Standard 6.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.</i>
Les conditions d'admission sont publiées sur le site de l'UCAD et de l'IPS et des dépliants sont aussi disponibles. De 2018 à 2023, trois (3) étrangers ont fait la formation. Il n'y a pas de limitation de nombre pour les étrangers. Appréciation globale sur le standard : standard atteint.
<i>Standard 6.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée. Les personnes vivant avec un handicap sont prises en charge de façon équitable.</i>
Les effectifs n'ont pas beaucoup varié au fil des années, les femmes sont majoritaires (87%) La formation est ouverte à tous ceux qui remplissent les conditions, sans discrimination dans les procédures. Il y a une prise en compte des personnes vivantes avec un handicap avec la mise en place de rampes d'accès au niveau des structures Appréciation globale sur le standard : standard atteint
<i>Standard 6.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.</i>
L'harmonisation des programmes facilite la mobilité et les échanges avec d'autres institutions L'habilitation du diplôme permet la mobilité de même les conventions universitaires. Appréciation globale sur le standard : standard atteint.
<i>Standard 6.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.</i>
Le ratio enseignant/étudiant est de 1/1, donc l'encadrement est bien assuré. Des mesures d'amélioration sont mises en place avec un espace de communication entre les étudiants et les enseignants et avec les PATS. Les informations sur la formation sont disponibles dans les différents documents et les sites internet. Appréciation globale sur le standard : standard atteint.
<i>Standard 6.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.</i>
La majorité des étudiants sont des professionnels officiant dans des structures sanitaires. L'obtention de la licence leur permet d'accéder à des postes de responsabilité au sein de leur structure. En effet, la

qualité de la formation est un gage d'insertion rapide ; certains candidats ont pu obtenir un visa d'immigration pour le Canada.

Cependant, l'insertion des diplômés peut être améliorée par la mise en place d'un réseau des alumni.

Appréciation globale sur le standard : standard à améliorer

Champ d'évaluation 7 : Dotation en équipements et en locaux.

Standard 7.01 : Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

Il existe des salles de classe équipées à l'UCAD et sur le site de Pikine. L'enseignement est essentiellement dispensé en ligne et deux (2) plateformes (Zoom et Teams) sont régulièrement utilisées. Cependant, certains enseignants font leur enseignement à l'IPS de Pikine où des chambres d'hébergement sont disponibles pour les étudiants moyennant une somme forfaitaire.

Le budget du programme provient des frais d'écologie. Quelques difficultés sont rencontrées pour le recouvrement de ces frais d'écologie.

Appréciation globale sur le standard : standard à améliorer.

V. POINTS FORTS DU PROGRAMME

V.1. La gouvernance

- L'IPS offre des formations à des professionnels de santé en tenant compte des objectifs du programme décennal de développement sanitaire.
- L'organisation de l'IPS et de la licence permet aux PER et aux PATS d'être impliqués dans cette formation depuis la publication des informations y relatives à l'accueil des étudiants.
- Un souci permanent de délivrer une formation de qualité est perçu à travers les documents disponibles et les discussions tenues avec les différentes parties prenantes (PER, PATS, étudiants...).

V.2. Le curriculum

- La maquette pédagogique est basée sur l'approche LMD. La formation jouit d'une bonne réputation au niveau national.

V.3. Le personnel

- L'enseignement est délivré par du personnel qualifié de l'UCAD, d'autres universités et

instituts. La majorité des enseignants sont évalués selon les critères du CAMES.

V.4. Les infrastructures et équipements

- Les locaux et le matériel sont adaptés pour un enseignement de qualité en présentiel ou à distance.
- L'existence d'une maternelle au sein de l'IPS de Pikine, constitue une opportunité pour l'application des théories développées au cours de la formation sur la petite enfance.

V.5. Le programme de la formation

- Le programme de la formation fait régulièrement l'objet d'une mise à jour par le comité pédagogique.

VI. POINTS A AMELIORER DU PROGRAMME

VI.1. La gouvernance

- ❖ Absence de règlement intérieur.
- ❖ Absence de formalisation des interventions des enseignants par des contrats en bonne et due forme.
- ❖ Absence de financements pour la recherche.
- ❖ Absence de procédures pour le recouvrement à temps des frais d'écologie.
- ❖ Faible représentation des étudiants dans les instances de décision.
- ❖ Evaluations des enseignements par les étudiants non encore systématisées.
- ❖ Absence d'évaluation par les étudiants des responsables des stages.
- ❖ Insuffisance dans la mise à jour de la base de données des alumni.
- ❖ Insuffisance de communication sur la formation en dehors du Sénégal.

VI.2. Le Curriculum

- ❖ L'évaluation des stages ne se fait pas à travers un jury de passage.
- ❖ Organisation non systématique des séances de travaux dirigés pour accompagner les étudiants dans leur apprentissage.

VI.3. Le personnel

- ❖ Insuffisance en ressources humaines.

VI.4. Les infrastructures et le matériel

- ❖ Absence de Convention pour une grande disponibilité des sites de stage.

- ❖ Absence sur sites de matériels pour la simulation.

VII. APPRECIATIONS GENERALES

Le programme de la licence de puériculture est bien organisé et jouit d'une notoriété auprès des professionnels de la santé. Le cours sont dispensés par des professeurs qui ont des compétences dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant au niveau national où ils participent à l'élaboration des politiques, mais également au niveau international. L'IPS de Pikine constitue un cadre idéal pour la dispensation des cours, mais surtout pour l'application des notions acquises en théorie, du fait des soins qui y sont dispensés et du fait de l'existence d'une maternelle en son sein.

VIII. RECOMMANDATIONS A L'ETABLISSEMENT

VIII.1. La gouvernance

- ❖ Finaliser le plan stratégique.
- ❖ Elaborer un programme de recherche.
- ❖ Rendre la CSAQ de l'IPS plus active.
- ❖ Introduire la rédaction et l'archivage des rapports de stage.
- ❖ Elaborer un contrat ou un cahier de charge pour chaque intervenant.
- ❖ Améliorer le délai de rémunération des PER.
- ❖ Apprécier l'insertion des diplômés et leur satisfaction.
- ❖ Prévoir des stages à l'extérieur pour les meilleurs étudiants.
- ❖ Mettre en place un réseau des alumni.

VIII.2. Le curriculum

- ❖ Rendre systématique l'évaluation des enseignements par les étudiants.
- ❖ Elaborer une maquette pour les stages.

VIII.3. Le personnel

- ❖ Renforcer les ressources humaines.

VIII.4. Les infrastructures et le matériel

- ❖ Augmenter le nombre de sites de stage.
- ❖ Renforcer le matériel pour l'apprentissage des gestes par la simulation.

IX. RECOMMANDATIONS A L'ANAQSUP

- ❖ Assurer le suivi des recommandations des experts.
- ❖ Prévoir au moins deux (2) jours pour les missions d'accréditation.

X. PROPOSITION DE DECISION :

ACCREDITATION